Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_17-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_17-DE

2026-07-09-17 Convention d'engagement – valorisation des produits de la mer locaux en restaurants et poissonneries

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial et de sa stratégie maritime, la Communauté de communes du Cap Sizun s'engage à soutenir les filières pêche et cultures marines locales.

Afin de mettre en avant les professionnels de l'alimentation (restaurateurs, poissonneries et transformateurs) qui valorisent les produits de la mer du Cap Sizun, il est proposé aux établissements volontaires de signer une convention.

Cette convention a été élaborée en concertation avec les acteurs des filières pêche et aquaculture locale et les professionnels de l'alimentation qui ont souligné la nécessité de mieux valoriser localement les produits de la mer.

Les établissements volontaires se reconnaissant dans les principes de cette convention s'engagent, par leur signature, à valoriser les produits de la mer issus du Cap Sizun et à respecter quelques critères, notamment :

- S'approvisionner autant que possible en produits de la mer du Cap Sizun ;
- Indiquer clairement l'origine des produits de la mer ;
- Diversifier les espèces proposées notamment en valorisant des espèces peu consommées ou délaissées. ;
- Porter une attention particulière à la variabilité saisonnière des débarquements.

Les établissements signataires recevront un kit de communication et seront valorisés dans les différents supports de communication de la communauté de communes relatifs à l'alimentation et à la pêche.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide les principes de cette convention ;
Autorise le président à signer les conventions.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY